

17/01/2012

LE CLUB FISCAL DES EXPERTS-COMPTABLES

Chère Consœur, Cher Confrère,

Afin d'optimiser nos emplois du temps, le Club Fiscal organise 2 conférences de 2 heures chacune, dans le cadre d'une même ½ journée.

Nous avons le plaisir de vous convier aux conférences organisées le :

Judi 16 Février 2012

Immeuble Le Belvédère - Amphithéâtre
11 boulevard des Récollets, 31400 Toulouse

Thème de la 1^{ère} conférence de 14 h à 16 h :

PROBLEMATIQUES FISCALES DES OPERATIONS SUR CAPITAL

Thèmes abordés :

- *Les risques fiscaux liés à une augmentation de capital sans prime d'émission.*
- *Souscription à une augmentation de capital par compensation avec une créance acquise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale.*
- *Réduction de capital motivée par des pertes : traitement de la moins-value.*
- *Réduction de capital non motivée par des pertes : droits d'enregistrement, abus de droit ... coup d'accordéon : qualification fiscale des plus et moins-values, avantages comparatifs de l'abandon de créances et du coup d'accordéon, points d'actualités.*

Intervenants :

Henri HOVASSE, Professeur à la faculté de Droit de Rennes
Denis VAN STRIEN, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes



Conférence homologuée par la CNCC sous la référence 11C0063

Thème de la 2^{ème} conférence de 16 h 30 à 18 h 30 :

REPORTS ET SURSIS D'IMPOSITION DES PLUS-VALUES IR/IS : FORMALISME ET PRESCRIPTION

Thèmes abordés :

- *Pourquoi les reports d'imposition : constater le caractère intercalaire des opérations de restructuration et les favoriser lorsqu'elles sont réelles.*
- *Le champ des reports d'imposition :*
 - *les reports concernant l'impôt sur le revenu : plus ou moins-values professionnelles et des particuliers ;*
 - *les reports concernant les restructurations de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ; les reports anciens et les reports dans les groupes ; les autres mécanismes visant à temporiser l'imposition.*
- *Les conditions de fond et de forme concernant les reports :*
 - *les sanctions au défaut de formalisme : imposition ou pénalités ?*
 - *les règles de prescription à la lumière de la jurisprudence « Tasset » du Conseil d'Etat concernant l'apport d'une entreprise individuelle à une société.*

Intervenants :

Jean-Pierre COSSIN, Conseiller maître à la Cour des Comptes

Patrick MORGENSTERN, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes



Conférence homologuée par la CNCC sous la référence 11C0061

Si vous n'adhérez pas au Club Fiscal, vous pouvez assister à ces deux conférences moyennant une participation de 119,60 euros TTC/personne.

Il convient dans ce cas de retourner le bulletin d'inscription ci-joint accompagné du règlement établi à l'ordre du « Club Fiscal ».

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, veuillez croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Nicole CALVINHAC
Présidente du Conseil Régional

Christophe BRECHET
Président de la Commission Fiscalité

Bulletin de participation à renvoyer au

Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables
11, boulevard des Récollets - 31078 Toulouse Cédex 4
Fax : 05.61.55.33.29

CLUB FISCAL

Conférences du Jeudi 16 Février 2012
14 h 00 / 18 h 30

1^{ère} conférence : Problématiques fiscales des opérations sur capital
2^{ème} conférence : Reports et sursis d'imposition des plus-values IR/IS :
formalisme et prescription

Nom-Prénom :

Cabinet :

Adresse :

..... DPT - VILLE :

Tél. : Fax :

Mail :

participera aux conférences du 16 février 2012

en cours d'adhésion⁽¹⁾

non adhérent⁽²⁾

sera accompagné de personnes⁽²⁾

⁽¹⁾ Gratuité pour le membre de l'Ordre en cours d'adhésion

⁽²⁾ Non adhérent joindre dans ce cas un chèque bancaire d'un montant de 119,60 € TTC/personne supplémentaire à l'ordre du « Club Fiscal »